

**Colloque « Registres et politiques de santé publique »
6-7 décembre 2012**

Appel à communications et posters

Le Comité scientifique du colloque invite les équipes des registres et les équipes qui réalisent des travaux à partir des données des registres à soumettre des propositions de communications orales ou affichées.

Les communications porteront sur les travaux réalisés avec les données des registres (en se limitant à 2 communications proposées par registre) afin de présenter **les apports majeurs** au travers des publications ou de l'impact pour la décision en santé publique.

L'objectif est d'illustrer l'intérêt des registres en tant qu'outils contribuant à :

- la surveillance sanitaire au niveau local ou national,
- l'investigation de risques spécifiques,
- l'évaluation des politiques/actions publiques (dépistage, prise en charge, planification de l'offre de soins ou d'actions de prévention),
- la recherche en santé publique ou étiologique ;
- l'évaluation d'autres sources de données de santé (PMSI, ALD...).

Les propositions doivent être présentées sous forme d'un résumé informatif et structuré selon les consignes reprises ci-dessous. Les résumés doivent être adressés par mail aux adresses suivantes :

**c.brault@invs.sante.fr et secretariat-direction.isp@inserm.fr
en version doc et pdf avant le vendredi 25 juin 2012 à 17h.**

Les communications retenues feront l'objet soit d'un exposé oral de 10 minutes suivi de 5 minutes de discussion, soit d'une présentation sous forme affichée.

Présentation du résumé

Le titre de la communication : Le titre doit être concis (maximum 100 caractères) et suffisamment informatif. Les abréviations et acronymes n'y sont pas acceptés. Mention doit être faite du lieu (ville, Etat) en toutes lettres et séparé du reste du titre.

Les auteurs de la communication : La présentation des auteurs devra être la suivante :

- pour chaque auteur, initiale du prénom suivie du nom et affiliation,
- un nombre maximum de 6 auteurs est accepté.

Coordonnées complètes de l'auteur correspondant (incluant le mail)

Le texte du résumé : Les résumés des communications seront de 250 mots maximum (hors titre, auteurs et affiliations). Les résumés doivent se conformer aux règles de la communication scientifique écrite : ils devront être structurés selon le plan IMRED (Introduction, Méthodes, Résultats et Discussion), sauf s'il s'agit de présentations synthétisant un ensemble de travaux menés à partir du registre sur plusieurs années et montrant l'articulation entre recherche et santé publique.

Les résumés ne doivent pas comporter de graphique, tableau, figure ou référence bibliographique.

Le mode de présentation souhaité : Le mode présentation orale ou affichée devra être indiqué.

Modalités d'expertise des résumés

Les propositions de communication seront examinées par le comité scientifique.

L'auteur correspondant sera informé du refus ou de l'acceptation de sa communication et le cas échéant du type de communication (orale ou affichée), en septembre 2012.
